



La lettre de la Coalition mondiale des forêts sur la politique forestière internationale

Couvert Forestier

BRÈVE DESCRIPTION

Ex Silvis : La CDB et la Diversité Biologique des Forêts. L'Examen des Progrès Accomplis met en Lumière les Écueils Rencontrés

Miguel Lovera, président de la Coalition mondiale des forêts

Le Groupe de Travail sur les Zones Protégées empêche les Peuples Indigènes de Participer à la Gestion de ces Territoires qui leur Appartiennent

Marcial Arias, Fondation pour la promotion des connaissances traditionnelles, Panama

La Samba des Parenthèses : le Point de Vue des OPA et des ONG Sur Ce Qui n'a pas Marché à l'OSASTT

Simone Lovera, Coalition mondiale des forêts, Paraguay

REDD : s'y Engager ou Non ? Bref Compte Rendu de la Réunion des APO Asiatiques sur le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale

Kittisak Rattanakrajangsrin, Alliance internationale des peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales, Thaïlande

Les Plans de la Banque Mondiale pour le Carbone Forestier vont Bénéficier les Pays Industrialisés

Onel Masardule, Comité de los Pueblos Indígenas de Conservación del Foro Internacional Indígena sobre Biodiversidad

La Réunion Internationale d'Experts sur les Peuples Indigènes et le Changement Climatique

Estebancio Castro Díaz, de la Coalition mondiale des forêts, Panama

Premier Arrêt de la Carte Routière de Bali : Bangkok

Ronnie Hall, Coalition mondiale des forêts, Royaume-Uni

Comptes Rendus d'Autres Réunions:

Le Groupe de Travail sur [l'Accès et] le Partage des Bénéfices Converge vers la Divergence

Calendrier de Réunions sur les Forêts

N° 25. Avril 2008



Couvert Forestier : brève description

Couvert Forestier, dont voici le 25e numéro, est le bulletin de la Coalition mondiale des forêts (CMF). Créée par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations de peuples autochtones (OPA), la CMF vise à promouvoir l'adoption de politiques forestières nationales et internationales fondées sur le respect des droits, qui soient efficaces et socialement justes, en renforçant la capacité des ONG et des OPA de toutes les régions d'influer sur la politique forestière mondiale. Couvert Forestier, qui paraît quatre fois par an, présente des comptes rendus de diverses ONG et OPA sur les plus importantes de ces rencontres, ainsi qu'un calendrier des réunions à venir. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Coalition mondiale des forêts, de ses donateurs ou de ses rédacteurs. Pour vous y abonner gratuitement, contactez Yolanda Sikking : yolanda.sikking@globalforestcoalition.org

Ex Silvis : La CDB et la Diversité Biologique des Forêts. L'Examen des Progrès Accomplis met en Lumière les Écueils Rencontrés

Miguel Lovera, président de la Coalition mondiale des forêts

Le 18 février 2008, au moment de la 13e session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-13), la Coalition mondiale des forêts a organisé une activité parallèle intitulée « Mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des forêts : quels progrès ont été accomplis ? ».

Avec la collaboration d'inspecteurs indépendants, la CMF a évalué à quel point les gouvernements de 20 pays avaient réussi à mettre en œuvre le programme de travail de la CDB. Cette activité, qui a eu lieu au siège de la FAO à Rome, a été une excellente occasion de présenter à ces mêmes gouvernements les conclusions du rapport final correspondant.

Le lieu n'était pas l'idéal pour traiter de la diversité biologique des forêts, étant donné que l'hôte, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a fortement contribué à empêcher l'adoption d'une définition claire et cohérente des forêts, qui reconnaisse qu'elles constituent un écosystème et qui en exclue les plantations en régime de monoculture. Comme dirait George

Orwell, dans certaines circonstances « dire la vérité devient un acte révolutionnaire ».

Au cours de l'évaluation, des faits fortement inquiétants sont apparus, dont certains étaient communs à la plupart des pays étudiés. Par exemple, il est particulièrement préoccupant de voir que l'approche par écosystème, recommandée par la CDB, n'a pas été adoptée comme base de la gestion des forêts. Jointe aux incitations économiques contradictoires telles que le soutien, financier ou autre, à la production d'agrocarburants, cette omission est devenue le danger le plus pressant pour la diversité biologique des forêts dans les 20 pays analysés et, peut-être, dans le monde entier.

Parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre du programme de travail de la CDB figure aussi le fait que de nombreux gouvernements se bornent à s'occuper des forêts contenues dans des zones protégées limitées. Ainsi, les gouvernements de certains pays où le taux de déboisement est élevé rechignent à adopter des moratoires et des interdictions applicables à toutes les terres boisées, en dépit du fait que les mesures de ce genre se sont avérées très utiles pour freiner la diminution de la diversité biologique des forêts.

Pourquoi cette réticence ? La réponse est peut-être que les moratoires et les interdictions sont considérés comme incompatibles avec l'économie libre-échangiste à la mode. L'application effective de la législation forestière et la mise en œuvre de la politique générale en matière de diversité biologique des forêts se voient frustrées également par la corruption, la privatisation de la terre et l'adhésion aux règles du marché.

Les études réalisées ont montré aussi que, dans bien des cas, les gouvernements ne reconnaissent pas le droit des peuples indigènes à aménager leurs propres territoires et ne veillent pas à ce qu'ils participent vraiment à la formulation et l'application des politiques forestières. Il s'agit là d'un problème mondial.

Le projet d'évaluation indépendante de la CMF a évolué depuis sa création en 1999, pour passer d'une analyse assez strictement technique à une évaluation participative plus large, où les informations et les données scientifiques sont complétées par des éléments tirés de la vie réelle. Par ce moyen, on peut déterminer quels sont les principaux problèmes qui conspirent contre la protection véritable de la diversité biologique des forêts et mesurer les écarts entre la réalité des forêts et les déclarations officielles.



Comme il fallait s'y attendre, plusieurs délégués ont été sur la défensive au sujet de certaines conclusions du rapport d'évaluation indépendante, qui révèle que de nombreux gouvernements n'ont pas fait leurs devoirs. Il y a des pays où les hauts fonctionnaires n'ont même pas entendu parler du Programme de travail de la CDB pour la diversité biologique des forêts (CDB/POW). En revanche, d'autres délégués ont eu des réactions très positives et ils ont apprécié l'analyse des succès et des failles de leurs politiques forestières nationales.

Ces évaluations indépendantes ne sont pas une chasse aux sorcières ; elles permettent aux peuples des forêts (en tant que détenteurs de droits), aux gouvernements, aux acteurs internationaux et aux observateurs de voir si les stratégies pour conserver et utiliser les forêts de façon durable sont en train de fonctionner, et donc de prévoir des moyens réalistes, démocratiques et objectifs de préserver la diversité biologique des forêts.

« La CMF est fermement convaincue que la disparition des forêts ne sera évitée que si les gouvernements tiennent vraiment les engagements qu'ils ont contractés en vertu de la législation internationale. » Voilà ce que dit, mot pour mot, le programme de travail de la CMF, et notre point de vue est partagé par la plupart des communautés et des activistes des forêts. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris de superviser de façon indépendante les activités des gouvernements dans ce domaine, dans l'espoir de sauver tous ensemble les forêts du monde. Pour le résumé visitez le site visite: <http://www.globalforestcoalition.org/img/userpics/File/publications/DraftsummaryIMRome.pdf>

Le Groupe de Travail sur les Zones Protégées empêche les Peuples Indigènes de Participer à la Gestion de ces Territoires qui leur Appartiennent

Marcial Arias, Fondation pour la promotion des connaissances traditionnelles, Panama

La deuxième réunion du Groupe spécial de travail sur les zones protégées de la Convention sur la diversité biologique a eu lieu du 11 au 15 février au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome. Pourtant, le président du Groupe de travail n'a pas permis aux représentants des organisations de peuples autochtones de faire leurs exposés au moment

opportun, comme cela avait été convenu au préalable. Ainsi, les organisations indigènes et quelques ONG ont décidé de se retirer pour protester contre cette violation du principe de participation pleine et effective.

Jannie Lasimbang, du peuple kudazan de la Malaisie, a déclaré : « Nous avons fait un effort considérable pour participer à ce processus, et nous sommes profondément déçus d'avoir été exclus dès le début de cette deuxième rencontre du groupe de travail sur les zones protégées. On nous a refusé la possibilité d'intervenir et de discuter, et nous n'avons pas pu exposer nos points de vue. On nous a fait taire juste au moment critique, celui des recommandations concernant la mise en œuvre du programme de travail.

Ainsi, aucune de nos recommandations n'a été prise en compte dans le CRP2, le document qui servira de base aux discussions de la CP-9. Nous en sommes navrés, car ces recommandations et la mise en œuvre du programme de travail auront des conséquences pour nos vies, nos terres et nos territoires ».

L'établissement de zones protégées, qu'il s'agisse de parcs nationaux, de monuments historiques nationaux, de réserves forestières, de réserves de biosphère de l'UNESCO, etc., continue de se faire sans le consentement des





peuples indigènes. Nos terres, territoires et ressources naturelles continuent d'être usurpés et nous continuons de perdre notre culture et nos moyens de vie. C'est pourquoi nous exigeons que nos droits soient reconnus. Nous réitérons que les gouvernements doivent cesser de créer des zones protégées qui vont à l'encontre de ces droits.

Pour ces raisons, le Forum indigène international sur la diversité biologique (IIFB) est catégorique : « Au lieu d'établir des zones protégées, les gouvernements devraient nous restituer nos terres et territoires. Autrement, nous deviendrons encore plus pauvres, contrairement aux objectifs de développement pour le millénaire ».

Nous exhortons les Parties à la CDB à réformer leurs instruments juridiques et politiques nationaux et internationaux de manière à assurer la participation pleine et effective des peuples autochtones aux processus de décision. L'IIFB rejette énergiquement les mesures financières proposées, dont le commerce du carbone, les échanges de dette contre ressources naturelles, la privatisation de l'eau, la bioprospection, le paiement de services environnementaux et l'initiative



REDD (réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement). Il s'agit de moyens et de processus extrêmement controversés, qui s'opposent à la vision du monde et aux droits des peuples autochtones. Au lieu de résoudre nos problèmes, ils les aggravent. « Votre développement m'appauvrit », a dit Gilberto Arias, chef des Kuna.

L'agriculture, l'élevage, les mines, la pêche et la foresterie industrielles, comme toute production industrielle (spécialisée, simplifiée et à court terme), sont intrinsèquement incompatibles avec une approche susceptible de conserver la nature et les processus naturels.

Il a été universellement reconnu que, dans certaines conditions culturelles, démographiques et de production, les peuples indigènes ont des systèmes de gestion des ressources naturelles respectueux de l'environnement et que, de ce fait, ils jouent un rôle essentiel dans la préservation de la diversité biologique.

Les peuples indigènes, dont la population est estimée à 300 millions de personnes, occupent les terres et les zones aquatiques les moins endommagées et les plus riches en diversité de la planète. Comme de nombreuses études de cas l'ont démontré, les communautés indigènes et locales appliquent des systèmes dont la valeur est indéniable, qui permettent de réaliser de nombreuses activités sans perturber l'équilibre et les interactions dans leurs terres et territoires. Cela inclut les communautés indigènes qui partagent leurs terres avec des zones protégées.

Il n'est donc pas possible de refuser aux peuples autochtones la possibilité de participer au processus d'établissement de zones protégées et à la prise de décisions concernant la protection de la diversité biologique. Pour en savoir plus visitez le site : <http://www.cbd.int>

La Samba des Parenthèses : le Point de Vue des OPA et des ONG Sur Ce Qui n'a pas Marché à l'OSASTT

Simone Lovera, Coalition mondiale des forêts, Paraguay

Il arrive que le ciel soit bleu et le soleil brillant et que, d'une minute à l'autre, une averse froide nous tombe dessus. Tel était le sentiment de beaucoup d'observateurs d'OPA et d'ONG qui assistaient aux discussions sur la diversité



biologique des forêts, au cours de la 13e session de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique qui a eu lieu à Rome du 18 au 22 février.

Le document d'information préparé par le Groupe spécial d'experts sur la diversité biologique des forêts n'était pas mauvais. Le débat lui-même a été âpre depuis le début, mais il y a eu de nombreuses déclarations positives de beaucoup de pays, dont les pays africains, qui ont exhorté la CDB à maintenir le moratoire sur les arbres génétiquement modifiés (GM).

Comme Martin Kaiser, de Greenpeace International, a écrit dans ECO, « en entendant les déclarations des parties à propos de l'examen du POW (programme de travail) sur la diversité biologique, dans la séance plénière d'il y a deux jours, on avait l'impression que les principaux problèmes concernant la conservation et l'usage durable de la diversité biologique des forêts avaient été compris : le changement climatique, le financement de la mise en œuvre du POW, les droits des peuples indigènes et les communautés locales, le commerce international des agrocarburants, l'exploitation forestière illégale et le commerce associé, et les arbres GM ».

Cependant, il a été moins positif à l'égard du document issu de la conférence : « Le CRP.2 inhabilite la CDB en tant que 'secrétaire' d'autres forums sans force obligatoire et comme source de recommandations de base scientifique. Comment les parties peuvent-elles croire que des décisions fondées sur des 'exhortations' ou des 'invitations' changent quelque chose aux décisions préalables et renforcent la mise en œuvre ? ... Depuis l'OSASTT 12, on a eu de nouvelles preuves solides que la production de certains agrocarburants a des effets négatifs pour l'environnement et la société. Par conséquent, la recommandation XII/7 de l'OSASTT, qui n'utilise pour les actions à entreprendre que des mots tels que 'inviter', 'identifier' et 'attirer l'attention', n'est plus appropriée. »

À un moment donné on a pu croire que le CRP.2 allait être amélioré pendant la deuxième tournée de négociations. Mais ensuite, la délégation du Brésil a commencé à parler. Elle a parlé et parlé. Les observateurs de l'ONG ont compté 51 interventions brésiliennes pendant un seul débat sur les forêts ; au total, elles ont duré une heure entière. Le document résultant était une plantation industrielle de parenthèses !

Cela veut dire que, pour la prochaine Conférence des Parties qui aura lieu à Bonn, le débat est déjà compromis... alors que la vraie samba des parenthèses n'a même pas commencé ! Ou, comme a dit Helena Paul, d'Econexus : « Les crochets se propagent comme des champignons dans les discussions sur les forêts... La diversité biologique est entre crochets et peut donc être supprimée. ».

Un point qui reste encore debout (grâce à l'efficacité d'une activité organisée par les OPA et les ONG en face du salon où se tenait la session plénière de l'OSASTT) est le moratoire sur les arbres génétiquement modifiés. Pourtant, cette discussion comporte plus de pièges que jamais.

Anne Petermann, du Global Justice Ecology Project, nous prévient que « les délégations du groupe africain ont réussi à éviter que la décision de la COP-8 sur les arbres génétiquement modifiés ne soit diluée. En fait, les délégations africaines ont essayé de la renforcer encore, en proposant un énoncé qui demandait la suspension des essais en plein champ jusqu'à ce qu'il y ait eu un nombre suffisant d'évaluations concernant les effets écologiques, culturels et socio-économiques... En revanche, le Brésil s'est joint à l'Australie pour essayer d'affaiblir la décision de la COP-8, en particulier en y insérant une référence au Principe 15 de la Déclaration de Rio. Ce principe dit : 'Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats **selon leurs capacités**'. Ainsi, les pays en développement seraient excusés d'appliquer ces mesures de précaution... Il est donc important de faire éliminer dans tous les textes la mention du Principe 15 ».

D'autres questions de grande importance ne sont même pas parvenues à la table de négociation. C'est le cas des espèces exotiques envahissantes et de leurs effets sur les forêts.

Selon Ricardo Carrere, du Mouvement pour les forêts tropicales, « Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des causes principales de la diminution de la diversité biologique dans les forêts et d'autres écosystèmes, mais ce problème est rarement mentionné ou traité au niveau de la Convention sur la diversité biologique, en dépit du fait que les essences les plus utilisées dans les plantations – les eucalyptus, les pins et les acacias – sont déjà devenues envahissantes dans bien des pays... Dans le cas de l'Afrique du Sud ... 2 millions d'hectares ont été envahis de façon spontanée par des espèces utilisées dans les plantations... Pour aggraver encore les choses, autant les résultats de la



monoculture d'arbres exotiques que ceux de la propagation de ces arbres envahissants sont officiellement classés comme des 'forêts'. Selon la FAO, une forêt n'est qu'une étendue couverte (même éventuellement et partiellement) d'arbres... Pour revenir à notre exemple sud-africain, cela veut dire qu'il faudrait se réjouir de l'invasion des écosystèmes par des arbres exotiques et de l'établissement de grandes plantations d'arbres exotiques en régime de monoculture, puisque tout cela augmente le 'couvert forestier'. Cela est absurde du point de vue écologique, et particulièrement ridicule dans la perspective de la conservation de la diversité biologique... Il y a trois points différents que la CDB devrait traiter :

- l'adoption d'une bonne définition des forêts qui tienne compte de la diversité biologique et des gens
- l'adoption de politiques qui visent à freiner la propagation des essences exotiques envahissantes utilisées dans les plantations
- l'adoption de politiques pour éviter la promotion des grandes plantations d'arbres en régime de monoculture ».



Pendant ce temps-là et au milieu de toute cette controverse, les cas où l'aménagement forestier est une véritable réussite sont ignorés par les gouvernements. Pourtant, Sandy Gauntlett, de la Pacific Indigenous Peoples Environment Coalition, résume ainsi la situation, en se fondant sur l'une des

principales recommandations de l'évaluation indépendante entreprise par la Coalition mondiale des forêts : « Il existe des cas de gestion de la biodiversité des forêts où le succès est clair, surtout quand il s'agit de programmes appliqués aux terres et territoires reconnus comme indigènes ; cependant, la participation globale des peuples indigènes à la mise en place des politiques reste faible. Nous recommandons d'adhérer sans délai au droit de ces peuples à gérer leurs territoires, comme prévu dans la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples indigènes, et de les faire participer vraiment et pleinement à la formulation des politiques correspondantes ».

Espérons que la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique aura pour résultats la reconnaissance des droits des autochtones et de leurs succès en matière de conservation des forêts, l'adoption d'une définition appropriée des forêts, l'élimination de toute référence au Principe 15 au sujet des arbres génétiquement modifiés, et des énoncés fermes pour répondre à la crise des forêts et à la catastrophe des biocarburants.

La version intégrale des rapports des ONG et des APO mentionnés ci-dessus figurent dans l'ECO publié sur le site de la CBD Alliance : <http://www.cbdalliance.org/sbstta-13>. Pour de plus amples informations voir aussi : www.cbd.int.

REDD : s'y Engager ou Non ? Bref Compte Rendu de la Réunion des APO Asiatiques sur le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale

Kittisak Rattanakrajangsrin, Alliance internationale des peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales, Thaïlande

La Réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement (REDD) était l'un des points principaux au programme de la 31e Conférence des Parties à la Convention cadre sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, du 3 au 14 décembre 2007.

Les différents représentants des gouvernements présents à Bali ont diversement réagi et les Peuples indigènes (PI) se sont retrouvés dans une situation semblable : certains étaient contre, d'autres étaient pour les projets REDD. Ceux



qui y sont favorables allèguent qu'ils peuvent comporter quelques avantages pour les peuples indigènes. Ceux qui sont contre craignent qu'ils aient encore plus de conséquences négatives pour leurs terres, territoires et moyens de vie.

S'agissant d'une initiative nouvelle, beaucoup de peuples indigènes ne sont pas tout à fait au courant de ses implications. Néanmoins, le Forum international des peuples indigènes sur le changement climatique (IIPFCC) a affirmé que « ...REDD va se solder par davantage de violations des droits des peuples indigènes. Elle multipliera les violations des droits de l'homme et de nos droits sur nos terres, territoires et ressources ; les expulsions forcées et le vol de nos terres vont se multiplier, elle nous empêchera d'y accéder et menacera nos pratiques agricoles ; elle détruira la diversité biologique et culturelle et provoquera des conflits sociaux. Grâce à elle, les États et les commerçants en carbone auront davantage de contrôle sur nos forêts ».

Le nouveau Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF), que la Banque mondiale a présenté à Bali, financera un certain nombre de projets 'pilotes' REDD. Pourtant, le lancement de ce fonds a été critiqué par les PI, qui ont exigé que la Banque les consulte à ce sujet. Ils ont insisté pour que leur position soit pleinement prise en compte au moment de mettre en œuvre des projets REDD dans leurs terres et territoires.

Victoria Tauli Corpuz, présidente de l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII) a insisté sur cet aspect dans sa déclaration : « il faut consulter les peuples indigènes directement affectés et les documents pertinents doivent être traduits dans les langues principales de ces peuples et divulgués avant la réalisation des consultations ».

Les fortes pressions et les critiques à l'égard du REDD et du FPCF ont poussé la Banque mondiale à accepter d'organiser une série de consultations régionales avec les PI.

Ces consultations devaient avoir lieu :

- en Asie – 28-29 février, Katmandou, Népal
- en Amérique centrale – 5-6 mars, Mexico, et
- en Afrique – 13-14 mars, à Bujumbura.

Au départ, il était prévu que la consultation en Asie aurait lieu à Bangkok, en Thaïlande, mais elle a finalement eu lieu à Katmandou, faisant suite à la réunion

préparatoire de l'UNPFII, qui s'est déroulée du 24 au 26 février. La consultation avait pour but principal d'obtenir et d'échanger des informations au sujet du REDD et du FPCF, pour que les OPA puissent prendre des décisions en connaissance de cause quant à leur participation future aux projets REDD.

À la rencontre ont assisté des représentants indigènes de l'Inde, du Népal, de l'Indonésie, du Bangladesh, des Philippines, du Bhoutan, de la Thaïlande et du Vietnam. Victoria Tauli Corpuz, de Tebtebba, en a été l'animatrice.

Il y a eu d'abord des exposés du personnel de la Banque mondiale, suivis de discussions sur plusieurs thèmes dont la notion de réchauffement planétaire, le REDD, le FPCF, le Fonds Biocarbone de la Banque et les politiques de sauvegarde de cette dernière. Ces discussions ont duré un jour et demi, après quoi les représentants des PI ont demandé à se réunir à huis clos pour délibérer sur leurs points de vue à l'égard du REDD et du FPCF. Leur position a été présentée à la Banque au moment de la dernière session plénière.

Après de longues discussions, il a été suggéré que les peuples indigènes devraient participer aux procès de REDD, l'argument étant que le REDD est déjà là et que, si les peuples indigènes ne s'y engagent pas, ils risquent de se voir doublement exclus : d'abord, du processus de la CCCC et ensuite, des projets REDD eux-mêmes.

En outre, il a été dit que cet engagement permettrait aux PI d'obtenir le soutien international pour sauvegarder leurs territoires et pour éviter d'être marginalisés et/ou perdants quand ces projets seront mis en œuvre. Le soutien international impliquerait, entre autres choses, l'adoption de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples indigènes, l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme, et ainsi de suite.

Le problème est maintenant de savoir comment s'engager effectivement dans le processus. Quels en sont les risques et les avantages ?

Parmi les risques figurent le renforcement de la souveraineté de l'État sur les ressources naturelles et le déplacement éventuel des communautés indigènes.

D'autre part, il faut analyser en profondeur toute une série de questions : les procédures en cas de plaintes et différends, le renforcement des capacités des peuples indigènes, un mécanisme spécifique pour la participation des peuples



indigènes aux processus nationaux, un fonds spécial ou indépendant destiné à améliorer les capacités des peuples indigènes en matière de conservation des forêts et de la structure d'administration du FPCF.

En conclusion, bien que le REDD semble très bien et puisse être avantageux pour les peuples indigènes de certains pays, il soulève de fortes inquiétudes chez d'autres. De nombreuses questions restent sans réponse, en particulier en ce qui concerne les droits à la terre et aux ressources. La Banque mondiale aura beau affirmer qu'il faudra obtenir le 'consentement préalable, libre et en connaissance de cause' des peuples autochtones, l'histoire récente des rapports de ces derniers avec la Banque n'est pas encourageante. Ils doivent rester vigilants et étudier toutes les options avant de donner leur plein soutien au REDD.

La rencontre en Asie a montré que les peuples indigènes ne maîtrisent pas bien les aspects techniques des discussions sur le changement climatique. Il y a tant de choses à mettre au clair qu'il est difficile aux OPA de se mettre d'accord sur une position commune.

Avant de considérer de s'engager dans les projets REDD, il faut bien analyser certains aspects fondamentaux, dont l'origine de cette initiative, qui est en train de la promouvoir et pourquoi, ses objectifs, etc. À moins que ces points ne soient éclaircis, les peuples indigènes seront perdants si on les force à prendre une décision collective en ce moment.

Le plus urgent est donc de compiler et de divulguer des informations facilement compréhensibles sur le REDD. Cette information doit être objective et non tendancieuse. En plus, il faut organiser des consultations sur le REDD et d'autres projets semblables de manière vraiment démocratique et transparente, en permettant au plus grand nombre possible d'OPA d'y participer. Il faudrait pousser la Banque mondiale à soutenir des initiatives pour le renforcement des capacités des OPA en matière de changement climatique, plutôt qu'à financer, comme elle prévoit de faire, une poignée de projets REDD gouvernementaux.

Pour en savoir plus visitez le site :
<http://carbonfinance.org/Router.cfm?Page=FCPF&FID=34267&ItemID=34267&ft=About>

Les Plans de la Banque Mondiale pour le Carbone Forestier vont Bénéficier les Pays Industrialisés

Onel Masardule, Comité de los Pueblos Indígenas de Conservación del Foro Internacional Indígena sobre Biodiversidad

Le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, a lancé le nouveau 'Fonds de partenariat pour le carbone forestier' (FPCF) lors de la 13e réunion de la Conférence des Parties à la CCCC qui a eu lieu en décembre dernier à Bali, en Indonésie.

D'après Benoît Bosquet, fonctionnaire de la Banque, le but principal du FPCF est susciter la création de marchés pour la réduction des émissions dues au déboisement (REDD) au moyen d'un 'projet pilote' expérimental. (Les projets REDD dont on discute à la CCCC partent de la supposition qu'il faut offrir des incitations qui rendent la conservation des forêts plus rentable que leur destruction).

Le FPCF est composé de deux volets. Le premier est un 'fonds de préparation' de 100 millions de dollars, destiné à aider les pays à créer les systèmes et les processus dont ils auront besoin pour préparer leurs stratégies de participation au REDD, et à acquérir les capacités nécessaires pour gérer et surveiller leurs forêts de façon crédible. Le deuxième est un 'mécanisme de finances du carbone' à l'intention de quelques pays seulement et destiné au paiement d'incitations pour l'adoption de politiques et mesures REDD. Ce deuxième mécanisme est censé disposer de 200 millions USD, apportés par les pays développés, le secteur privé et d'autres.

Or, la Banque mondiale n'a pas songé à consulter les communautés indigènes et locales au sujet du fonds, jusqu'au moment où de fortes critiques se sont fait entendre lors du lancement à Bali. Elle a alors convenu d'organiser trois consultations dans des continents différents.

L'une d'elles a eu lieu à La Paz, en Bolivie, sous le titre « La préservation de la diversité bioculturelle par les peuples indigènes : les effets du déboisement et des émissions de gaz sur le changement climatique ». La convocation a été faite par COICA (Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica), CAOI (Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas), CICA (Consejo Indígena de Centroamérica), l'Instance permanente de l'ONU sur les questions



autochtones, le Groupe de soutien inter-agences pour les questions indigènes (IASG) et le fonds pour le développement des peuples indigènes d'Amérique latine et des Caraïbes (Fondo Indígena). La réunion a eu lieu du 17 au 19 mars à La Paz, en Bolivie.

Or, les représentants des organisations de peuples autochtones ont rejeté la procédure adoptée par la Banque mondiale pour ces consultations, et ils ont déclaré que la réunion à Qollasuyo n'était qu'un 'atelier d'information'. Les consultations devraient se faire séparément, et suivant les procédures définies par les peuples indigènes.

La réunion de Qollasuyo a abouti à une déclaration où l'on réitère que le changement climatique est le résultat du modèle de développement et du capitalisme vorace d'Occident, qui ne respectent pas la Terre Mère. Les augmentations de la température de 1,8° à 4,0°C prévues pour le siècle à venir vont accélérer les effets du changement climatique sur tout le monde, y compris sur les peuples indigènes. Les pays industrialisés sont les seuls responsables de ces changements qui affectent profondément la Terre Mère. Pour cette raison, les peuples indigènes rejettent toute insinuation sur la part de responsabilité qui leur revient.

La déclaration dit aussi que les peuples indigènes, qui subissent les effets actuels du changement climatique de façon disproportionnée, sont exclus des politiques et des programmes que l'on commence à mettre en place pour atténuer le changement climatique.

Les participants ont manifesté leurs inquiétudes au sujet du commerce du carbone et d'autres solutions fausses. Ils se sont opposés à la mise en œuvre de politiques d'atténuation et de projets d'adaptation tels que l'expansion de la monoculture, la production de biocarburants, le piégeage de carbone, la réduction des émissions dues au déboisement et les zones protégées. Ces solutions fausses proposées par les institutions multilatérales, le secteur privé, les ONG internationales, les gouvernements, etc., empêchent les peuples indigènes d'exercer leurs droits et même d'exister.

L'atelier a fait les recommandations suivantes :

1. La participation pleine et effective des peuples indigènes à tous les processus associés à la Convention cadre des Nations unies sur le

changement climatique, à la Convention sur la diversité biologique, aux zones protégées, etc.

2. La création, au sein de la CCCC, d'un groupe d'experts indigènes en changement climatique et connaissances traditionnelles.
3. La coordination avec les Nations unies et ses agences spécialisées, dont la CDB, la CCCC, l'UNESCO, la FAO, l'UNICEF, le GEF, le PNUD, la Fondation pour la promotion des savoirs indigènes et d'autres encore, dans le but d'entreprendre des actions directes et de faire des déclarations sur le changement climatique et les peuples autochtones.
4. Que l'Instance permanente recommande au Haut-commissariat des Nations unies que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones fasse un rapport sur les conséquences du changement climatique pour les peuples indigènes.
5. Que les projets et programmes concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique devraient :
 - a. respecter pleinement les droits collectifs des peuples autochtones,
 - b. être formulés à partir de consultations respectant le principe du consentement préalable, libre et en connaissance de cause,
 - c. être soumis aux limitations et aux droits prévus dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples indigènes et dans la Convention 169 de l'OIT en ce qui concerne les peuples indigènes et tribaux des pays indépendants, ainsi qu'à d'autres instruments pertinents, nationaux et internationaux,
 - d. répondre aux besoins, aux réalités et aux priorités des peuples indigènes,
 - e. adapter et élargir les moyens de financement pour que les peuples indigènes aient accès à des fonds destinés à l'adaptation, le renforcement des capacités, le transfert de technologie, etc.



La Réunion Internationale d'Experts sur les Peuples Indigènes et le Changement Climatique

Estebancio Castro Díaz, Coalition mondiale des forêts, Panama

Reconnaissant l'importance de la question, les Nations unies ont convoqué une réunion d'experts internationaux sur les peuples indigènes et le changement climatique, en réponse à une recommandation de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (IP).

La réunion a eu lieu du 2 au 4 avril à Darwin, en Australie. Elle était organisée par l'Université des Nations unies et l'Instance permanente des Nations sur les questions autochtones, en association avec la North Australian Indigenous Land and Sea Management Alliance. Les participants étaient des experts indigènes en changement climatique, des personnels des Nations unies, des représentants d'agences intergouvernementales, des gouvernements national et local et d'organisations non gouvernementales, et des universitaires.

Les experts indigènes avaient été priés de faire des exposés sur l'un des quatre thèmes de la réunion, qui étaient les suivants :

1. Description sommaire des effets du changement climatique sur les peuples indigènes
2. Mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
3. Projets en matière d'émissions et commerce du carbone
4. Facteurs qui permettent ou entravent la participation des peuples autochtones aux processus concernant le changement climatique

Les experts indigènes ont fait comprendre que le changement climatique est réel et qu'il a des effets dévastateurs sur leurs peuples et communautés. Si l'on ajoute à cela l'absence presque totale de discours publics sur les conséquences disproportionnées du changement climatique pour les peuples autochtones, il devient évident qu'il faut davantage de dialogue et de discussions sur ces questions, d'abord entre les peuples concernés et ensuite entre ces peuples et la communauté internationale.

Les experts ont signalé que, si les peuples autochtones ont été considérés dans le contexte du changement climatique, leurs inquiétudes n'ont pas été entendues et aucune mesure n'a été prise à leur égard. Il faut qu'il y ait un changement de perception, pour que les peuples indigènes ne soient pas perçus uniquement

comme des victimes du changement climatique mais aussi comme des protagonistes essentiels dans les processus mondiaux de surveillance, d'adaptation et d'innovation en matière de changement climatique.

Thème 1 – Description sommaire des effets du changement climatique sur les peuples indigènes

Ce thème a été traité par M. Fiu Mataese, de Samoa, et Mme Patricia Cochran, d'Alaska.

M. Mataese a parlé de l'impact du changement climatique sur les États insulaires du Pacifique. La plupart sont situés sur de petites îles coralliennes dont le niveau



au-dessus de la mer n'est pas élevé. En raison du changement climatique provoqué par l'homme, ils subissent des conditions météorologiques de plus en plus extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, le blanchiment du corail, l'érosion de la côte et la disparition des sources d'eau douce. La mer envahit leur territoire, les infrastructures sont constamment endommagées, ils manquent d'eau douce et de terres agricoles et, pour finir, leur culture se détériore.

M. Mataese a signalé que les responsables du réchauffement planétaire et de ses conséquences sont les nations industrialisées. Ces nations doivent prendre l'initiative de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. Tout accord international futur sur le changement climatique devra partir de cette base. Une politique climatique ambitieuse ne représente pas un obstacle à la croissance économique durable. Au contraire, la protection du climat se justifie du point de vue économique et elle est une source d'innovation et d'emplois.

Mme Cochran a fait remarquer que le débat sur le changement climatique tend à se centrer sur les problèmes politiques, économiques et techniques qu'il comporte, plutôt que sur ses conséquences pour les êtres humains. Ses compatriotes ont remarqué de grands changements dans leurs terres et leur



environnement. Le temps est de plus en plus imprévisible, la terre a une apparence différente et la glace de la mer est en train de changer, de sorte que les chasseurs ont des difficultés pour naviguer et voyager en sécurité.

Les gouvernements doivent développer leurs économies en appliquant des technologies appropriées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les gens doivent juger si les taux de consommation actuels sont durables ou non.

Thème 2 – Mesures d’atténuation et d’adaptation au changement climatique

Mme Kimberly Smith, de la Nation Navajo, a parlé des effets des activités minières dans la réserve navajo. Alors que cette extraction est positive du point de vue des Occidentaux, le tableau est tout à fait différent pour les Navajos. Elle a des effets perturbateurs sur l’environnement, l’eau est teintée, les ressources alimentaires et végétales ont diminué, les gens doivent quitter leur terre de force, les troubles de santé augmentent et, du point de vue économique, le peuple navajo est pris en otage.

L’abondance de minéraux dans le territoire navajo a fait que ce peuple se trouve dans une situation paradoxale. En effet, l’industrie minière fournit aux Navajos des emplois dont ils ont grand besoin, mais elle apporte en contrepartie une diminution des réserves d’eau, la sécheresse, le déplacement, la contamination de l’eau par des produits toxiques et l’augmentation de l’incidence du cancer et des maladies respiratoires. Les activités minières ont lieu dans la réserve navajo depuis les années 1940. Leur expérience en la matière est donc probante.

Par exemple, l’usine électrique de Four Corners produit de l’énergie à partir du charbon. Elle n’est soumise à aucune limitation des émissions, qu’elle soit fédérale, étatique ou tribale. Jusqu’à une époque récente, la mine de Black Mesa a opéré en dérogation à plusieurs réglementations environnementales, ce qui a permis à la Peabody Energy Company de fonctionner à sa guise. Pour la nation navajo, la sécheresse est la conséquence la plus dangereuse du changement climatique, autant pour les gens que pour leur bétail. L’eau de la réserve est utilisée pour transporter le charbon à l’usine électrique. Cette eau change de couleur et n’est plus apte à la consommation des humains ou du bétail.

Thème 2 – Projets en matière d’émissions et commerce du carbone

L’exposé a été fait par Mme Jean Fenton, qui a raconté l’expérience de la North Australian Land and Sea Management Alliance. Elle a présenté une étude de cas

sur un accord de commerce de carbone, passé entre les peuples autochtones, le gouvernement et une entreprise privée et concernant la gestion des incendies dans les savanes tropicales. À ce jour, leur expérience a été positive, parce qu’ils ont été en mesure d’appliquer leurs connaissances et méthodes traditionnelles à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s’agit d’un cas unique, car les peuples autochtones concernés ont pu continuer d’employer leurs méthodes traditionnelles et, en outre, ces méthodes ont été reconnues comme avantageuses du point de vue économique.

Thème 4 – Facteurs qui permettent ou entravent la participation des peuples autochtones aux processus concernant le changement climatique

M. Estebancio Castro Díaz, du Panama, a passé en revue les normes juridiques internationales actuelles concernant les droits des peuples autochtones à leurs terres, et les points où elles sont en contradiction avec le droit au développement. Il a insisté sur l’absence de participation des peuples indigènes à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCCC) et, en particulier, aux discussions sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement. Les peuples indigènes doivent participer à tous les niveaux à la discussion de politiques qui affectent leurs terres et leurs moyens de vie.

Il a fait mention également des inquiétudes au sujet des échanges de carbone et d’autres mesures de ce genre. Par exemple, le paiement des services environnementaux peut avoir des effets négatifs sur les campagnes pour la réforme agraire ou pour la reconnaissance des droits fonciers.

Résumé

La réunion s’est centrée sur les préoccupations tout à fait réelles des peuples indigènes et sur leurs expériences des conséquences du changement climatique qu’ils subissent depuis plusieurs années. Les peuples indigènes reconnaissent que le développement fait partie du monde où ils habitent, mais ils ne sont pas disposés à accepter que l’exploitation des ressources naturelles et la demande croissante de terres pour des initiatives en matière d’émissions leur soient automatiquement favorables. En fait, leur expérience prouve le contraire.

Les peuples indigènes sont tout à fait au courant de la législation internationale. Ils connaissent aussi l’importance de leurs opinions dans les forums internationaux. Ils souhaitent que les gouvernements aient avec eux des



discussions stratégiques sérieuses. Pourtant, ils constatent que, au nom du progrès et du développement, leur bien-être n'a jamais été pris en considération.

La réunion a abouti à la formulation d'une série de recommandations :

1. La CCCC devrait créer un groupe de travail qui examine les effets du changement climatique sur les peuples indigènes et le rôle que ces derniers peuvent jouer pour résoudre ce problème.
2. Il faudrait constituer un groupe indigène international chargé d'enquêter sur les stratégies d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour les communautés indigènes les plus vulnérables du globe et d'en faire un rapport urgent à l'ECOSOC.
3. La CCCC devrait inclure pleinement la protection des forêts parmi les mesures à prendre contre le changement climatique.
4. Les États devraient consacrer des ressources humaines et financières à traduire en un langage clair les projections sur le changement climatique et les évaluations de ses effets en ce qui concerne les terres gérées par les peuples indigènes ou leur appartenant, pour que les communautés puissent définir leurs priorités quant aux stratégies d'adaptation.
5. Les jeunes indigènes devraient être encouragés à participer au débat car ils n'ont jamais été inclus ou consultés à ce sujet.

Le compte rendu de la réunion sera présenté à l'Instance permanente en avril. Les recommandations seront considérées par les membres de l'Instance, qui décideront s'ils vont les inclure ou non dans leur rapport final à l'ECOSOC.
For more information, please visit: <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/>

Premier Arrêt de la Carte Routière de Bali : Bangkok

Ronnie Hall, Coalition mondiale des forêts, Royaume-Uni

Les délégués gouvernementaux ont épousseté leurs portables et retroussé leurs manches quand ils se sont retrouvés fin mars à Bangkok, pour planifier ce qui doit se passer d'ici à décembre 2009, lorsque la 15e Conférence des Parties à la Convention cadre sur les changements climatiques se réunira à Copenhague pour convenir de la marche à suivre après 2012.

Deux groupes de travail ont fonctionné parallèlement à Bangkok, entre le 31 mars et le 4 avril. Dans un cas, il s'agissait de la première session du Groupe spécial de travail sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA 1), chargé de

formuler un plan de travail pour les prochains mois. L'autre était la première partie de la cinquième session du Groupe spécial de travail sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 5). Les deux ont passé du temps à parler du climat, des forêts et des moyens financiers correspondants, mais la plupart des points de détail ou controversés devront être travaillés à un autre moment.

Les forêts et le climat sont deux thèmes essentiels pour les deux groupes de travail. L'AWG-KP, par exemple, a décidé que les activités LULUCF (Usage des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) devraient être maintenues pour les Parties visées à l'Annexe 1 après 2012. Néanmoins, certaines règles et directives ne s'appliquent qu'à la première période d'engagement (2008-2012) et la plupart de la discussion s'est centrée sur des détails concernant ces règles, y compris la capacité actuelle des pays de choisir les 'forêts gérées' qu'ils souhaitent inclure dans le LULUCF (cette question a été soulevée par le Brésil et Tuvalu). De façon générale, il y a eu des divergences considérables sur la nécessité de modifier ou de simplifier les règles du LULUCF, et sur les rapports de ces règles avec les négociations prévues en matière de REDD (réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement).

Un point à suivre de près au cours des prochaines sessions de l'AWG-KP est l'inclusion éventuelle des produits de bois récoltés en tant que réservoirs de carbone acceptables dans le cadre du LULUCF. En effet, cela voudrait dire que le déboisement pourrait continuer tant que les produits de bois résultants ne pourrissent pas. C'est loin d'être une solution, au vu des 'co-bénéfices' si souvent mentionnés dans les discussions parallèles du REDD. Jim Penman, de l'IPCC, allègue que cette mesure est nécessaire pour encourager la réutilisation et le recyclage des produits de bois.

L'autre groupe de travail (AWG-LCA) a parlé des forêts de façon moins détaillée, pour se centrer sur une discussion plus générale sur les 'composantes' du plan d'action de Bali (vision partagée, atténuation, adaptation, transfert de technologie et finances). Finalement l'AWG-LCA s'est accordé sur un programme de travail pour 2008, où toutes les composantes seront considérées à chaque session (et non à tour de rôle). Les sessions seront quand même thématiques, et l'AWG-LCA 3 qui, d'après les rumeurs, aurait lieu fin août au Ghana, traitera des différentes politiques possibles et des incitations positives de l'application de REDD et de LULUCF.



Les discussions de l'AWG-LCA sur les mécanismes financiers ont été attisées par une activité en soirée où la Banque mondiale a présenté son nouveau portefeuille de Fonds d'investissement pour le climat, qui inclura un Fonds d'investissement pour les forêts d'un volume prévu d'un milliard de dollars, probablement destiné aux pays qui participeront au Fonds de partenariat pour le carbone forestier. Le GTT/Chine s'est opposé, à juste titre, à ces initiatives de financement parallèles et il a proposé un financement multilatéral global dans le cadre de la Convention. Le Mexique, l'Indonésie et l'Inde ont eux aussi proposé un financement multilatéral et l'Argentine a recommandé de s'inspirer du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal.

Bien d'autres questions litigieuses ont été soulevées à Bangkok, dont l'application d'approches sectorielles et la manière et le moment de s'attaquer au problème des combustibles de soute. La discussion de tous ces points a été remise à plus tard. Néanmoins, l'AWG-KP a bien confirmé que les mécanismes de marché et les échanges de carbone pourront continuer d'être utilisés par les pays de l'Annexe I après la première période d'engagement.

En somme, il s'agit d'un premier petit pas sur ce qui risque d'être une route très cahoteuse. Quatre groupes vont se réunir parallèlement à Bonn dans la première quinzaine de juin : l'OSAST, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et les deux AWG qui se sont réunis à Bangkok. On aura du mal à suivre les discussions sur les forêts et le climat dans quatre salles différentes, mais il sera absolument indispensable de le faire.

For more information visit www.unfccc.int

Comptes rendus d'autres réunions :

Le Groupe de travail sur [l'accès et] le partage des bénéfices converge vers la divergence

Les résultats de la sixième session du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des bénéfices de la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu du 21 au 25 janvier à Genève, ont beaucoup en commun avec ceux de la dernière Conférence des Parties à la Convention cadre sur le changement climatique réunie à Bali en décembre dernier.

Les deux ont été présentées comme très réussies, alors que la seule chose qui en ait découlé, après de nombreuses journées de négociations longues et ardues, est une déclaration sur les points d'entente et de mésentente. La possibilité que ces désaccords soient un jour résolus est tout à fait nébuleuse. Dans le cas des négociations sur l'accès et le partage des bénéfices, la liste des sujets de discorde inclut une série de propositions qui pourraient contribuer à stopper la biopiraterie. Et pourtant, cette absence de progrès est considérée comme un grand succès !

Parmi les points de désaccord pas forcément mineurs figurent la question de savoir si le régime aura force obligatoire ou non, et s'il concernera l'accès et le partage des bénéfices, ou le seul partage des bénéfices.

Que la dernière option – un accord portant uniquement sur le partage des bénéfices – ne coïncide pas avec la Convention sur la diversité biologique et avec la décision des chefs d'État réunis en 2002 au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) s'est avéré un argument peu convaincant pour la plupart des pays soi-disant 'développés' : ils ont l'impression d'avoir déjà fait une grande concession en acceptant de négocier un régime quelconque, même si celui-ci autorise la vente des ressources génétiques et des droits et connaissances traditionnelles des peuples indigènes.

Un autre grand point de désaccord (ou 'puce', comme on a baptisé les points conflictuels au cours de la session) est de savoir si le régime va respecter les droits des peuples autochtones garantis par la Déclaration des droits des peuples indigènes de l'ONU. Si c'est avec des conclusions aussi solides qu'on va bâtir le régime international sur le partage des bénéfices décidé au SMDD, nous aurons intérêt à apporter nos parapluies en 2010 : il y aura des fuites dans le toit !
For more information, please visit: <http://www.cbd.int>

Calendrier de réunions sur les forêts

Vous trouverez des informations supplémentaires sur les rencontres intergouvernementales sur le site : <http://www.iisd.ca/linkages>

La septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU, 'Changements climatiques, diversité bioculturelle et moyens d'existence : le rôle de gardien des peuples autochtones et les nouveaux défis à relever' aura



lieu du 21 avril au 2 mai 2008 au siège de l'ONU à New York. Pour en savoir plus visitez le site : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/session_seventh.html

L'OIBT organise une réunion internationale d'experts pour aborder la problématique de l'évolution du climat par le biais de la gestion durable des forêts tropicales, du 30 avril au 2 mai 2008 à Yokohama, Japon. Pour davantage d'informations visitez le site : <http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=20223&id=3847>

La 9e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra du 19 au 30 mai 2008 à Bonn, en Allemagne. Pour davantage d'informations visitez le site: <http://www.cbd.int/doc/meeting.aspx?mtg=COP-09>

La réunion des ministres de l'Environnement du G8 aura lieu du 24 au 26 mai 2008 à Kobe, au Japon. Pour en savoir plus visitez : <http://www.do-summit.jp/en/about/summary02.php>

La FAO organise une conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale et les défis du changement climatique et des bioénergies, du 3 au 5 juin 2008 à Rome, en Italie. http://www.fao.org/foodclimate/home1.html?no_cache=1&L=1

La vingt-huitième session des organes subsidiaires de la CCNUCC aura lieu du 2 au 13 juin 2008 à Bonn, en Allemagne. Parallèlement auront lieu la deuxième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme et la cinquième session du groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Pour davantage d'informations veuillez visiter le site : http://unfccc.int/meetings/unfccc_calendar/items/2655.php?year=2008

L'atelier de la CCCC sur les méthodes de réduction des émissions issues du déboisement aura lieu du 25 au 27 juin à Tokyo, au Japon. Pour de plus amples informations visitez : http://unfccc.int/meetings/unfccc_calendar/items/2655.php

Le sommet du G8 aura lieu du 7 au 9 juillet 2008 à Hokkaido, au Japon. Pour en savoir plus visitez le site : <http://www.do-summit.jp/en/about/>

Une conférence internationale sur l'adaptation des forêts et de la gestion des forêts à un climat changeant, et en particulier sur la santé des forêts, qui analysera les connaissances scientifiques, les politiques et les pratiques en ce domaine, aura lieu du 25 au 28 août 2008 à Umeå, en Suède. Pour davantage d'informations visitez : <http://www.forestadaptation2008.net/home/en/>

La troisième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme et la sixième session du groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto sont prévues pour août/septembre 2008 ; le lieu et la date de ces réunions n'ont pas encore été fixés. Pour en savoir plus visitez : <http://www.unfccc.int>

Le quatrième Congrès mondial pour la conservation de la nature de l'UICN aura lieu du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, en Espagne. Pour davantage d'information visitez : <http://www.iucn.org/congress/2008>

La 14e Conférence des Parties à la CCCC des Nations unies et la 4e réunion des Parties au Protocole de Kyoto auront lieu du 1er au 12 décembre 2008 à Poznan, en Pologne. Pour en savoir plus visitez : http://unfccc.int/meetings/unfccc_calendar/items/2655.php?year=2008

La 2e Journée des Forêts aura lieu à Poznan, en Pologne. Les dates seront annoncées ultérieurement. Pour davantage d'information visitez : http://www.cifor.cgiar.org/Events/CIFOR/forest_day2.htm

Comité de rédaction:

- Simone Lovera, Coalition mondiale des forêts, Paraguay
- Ronnie Hall, Coalition mondiale des forêts, Royaume-Uni
- Sandy Gauntlett, Pacific Indigenous Peoples Environment Coalition, Aotearoa/New Zealand
- Swati Shresth, Kalpavriksh, India
- Andrei Laletin, Friends of the Siberian Forests, Russia
- Yolanda Sikking, Global Forest Coalition, the Netherlands

Ce bulletin a été publié grâce au soutien financier du Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas.